

Rapport de Mme Chantal Guittet : Quel avenir pour la SNSM ?

Regroupé au sein de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP), les acteurs du nautisme et de la plaisance, souhaitent réaffirmer leur attachement à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM), à ses bénévoles, à son organisation décentralisée et à ses donateurs.

Véritable institution, le modèle sur lequel repose la SNSM doit être revisité et modernisé. C'est dans ce contexte, que la CNP avait été auditionnée par la députée Chantal Guittet et avait fait valoir que cette mission parlementaire devait devenir l'occasion de repenser l'enjeu plus global de la préservation d'une sécurité maritime de qualité, dans le respect des besoins spécifiques de chaque littoral.

Malheureusement, le rapport parlementaire est loin du compte car son postulat de départ n'est pas le bon. Il ne fait qu'envisager une batterie de mesures sur un modèle essoufflé et sans pour autant en mesurer les impacts économiques et sociaux.

C'est donc à la facilité bien connue de créer une nouvelle taxe pour chaque problème identifié que Madame Guittet a cédé en proposant d'engager la SNSM sur un mauvais chemin, celui d'un financement par des taxes affectées.

Ces propositions remanient profondément le projet associatif de la SNSM, sur lequel repose toute collecte de fonds privés. Loin de « pérenniser le modèle de la SNSM » et de renforcer les ressources issues du privé comme le souhaitait le Premier Ministre dans sa lettre de mission, ces choix amorceraient son déclin. Les donateurs et les entreprises mécènes qui représentent aujourd'hui une part très significative du financement de la SNSM s'en détourneraient, puisque des taxes lui seraient affectées.

La Confédération du Nautisme et de la Plaisance redit sa conviction que seul le développement de la générosité des donateurs et du mécénat d'entreprise permettra de "pérenniser le modèle de la SNSM". Elle est prête à se mobiliser dans ce but, ainsi que ses membres et plus largement la communauté des navigateurs et des plaisanciers.

Il y faut simplement une clarification préalable : la SNSM et les pouvoirs publics doivent choisir leur approche entre la taxation ou la générosité des donateurs privés, car ces deux voies sont inconciliables.

Entre les deux, c'est aussi l'identité et l'avenir de la SNSM qui se joue.

Contact : secgen.cnp@gmail.com - +33 (0)1 44 37 04 00 - +33 (0)6 19 14 32 45
Port de Javel Haut • 75015 PARIS • France

A propos de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance

Lancée en octobre 2015, elle réunit 23 membres, personnes morales, représentant les quatre familles du nautisme et de la plaisance : Industries / services nautiques, Ports de plaisance, Fédérations sportives délégataires et assimilés, Associations et Fédérations d'usagers. Sa mission est de faire entendre la voix de la communauté nautique dans les domaines qui intéressent plus particulièrement le partage, les usages, la gestion et la mise en valeur des espaces marins, lacustres et fluviaux.

Les membres de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance

Association Française pour la promotion de la plaisance et de toutes les pêches en mer (AF3P : FNPPSF, FFPM, FCSMP), Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique (APPA), Association des Ports de Plaisance de Bretagne (APPB), Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP), Fédération française d'Aviron (FFA), Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK), Fédération Française de Surf (FFS), Fédération Française Motonautique (FFM), Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM), Fédération Française de Voile (FFVoile), Fédération des Industries Nautiques (FIN), Filière Nautique Normande (F2N), les Glénans, Groupement des Equipages Professionnels du Yachting (GEPY), Nautisme en Bretagne (NEB), Rivera Yachting Network (RYN), UCPA, Union Nationale des Associations de Navigateurs (UNAN), Union Nationale pour la Course au Large (UNCL), Yacht Club de France (YCF)